

Allègements fiscaux pour les biocarburants

M.Leuenberger présentera la nouvelle législation suisse à l'UE

Berne (ats) Moritz Leuenberger participera samedi à Ljubljana à une réunion des ministres européens de l'environnement. Le conseiller fédéral y présentera la nouvelle législation suisse en matière de biocarburants, qui seront moins taxés dès le 1er juillet.

Dans la capitale slovène, M. Leuenberger interviendra dans le cadre d'une réunion consacrée aux «synergies à développer entre protection du climat et conservation de la biodiversité», a indiqué jeudi le Département fédéral de l'environnement (DETEC) dans un communiqué.

Pour encourager l'utilisation de carburants «propres», le Conseil fédéral a récemment décidé que dès le 1er juillet, le biogaz, le bioéthanol et le biodiesel seront exonérés de l'impôt sur les huiles minérales. Celui-ci sera réduit pour le gaz naturel et le gaz liquide. Cette législation fait de la Suisse une pionnière en la matière, souligne le DETEC.

Les carburants issus de matières premières renouvelables seront exonérés de l'impôt pour autant qu'ils remplissent des exigences écologiques et sociales minimales. Il s'agit de contrer le risque de destruction de forêts tropicales à des fins de production de biomasse, ou d'éviter que la production de biocarburants n'entre en concurrence avec la production agro-alimentaire, note le DETEC.

Des critères comparables sont en en discussion dans l'Union européenne (UE) mais ne sont pas encore adoptés, souligne le DETEC. La Commission européenne a déposé en janvier une proposition de directive pour promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables, qui mentionne également les biocarburants (ou carburants biogènes).

La rencontre est organisée par la Slovénie, qui préside actuellement l'UE. Les pays de l'AELE (dont fait partie la Suisse) ainsi que des candidats à l'adhésion ont été invités.

(SDA-ATS\fb dn/c5swi c4 reg umw)
agen.atsf.suisse /